

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : TREL1730460V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et la ministre des solidarités et de la santé agréent les dispositifs suivants :

Titulaire de l'agrément	BREIZHO LIMITED 1 Palk Street, Torquay - South Devon TQ2 5 EL, Grande-Bretagne (Royaume-Uni)					
Dénomination commerciale	ClearFox By Breizho – 8 EH			Gamme ClearFox By Breizho, modèle 4 EH		
Capacité de traitement	8 Equivalents-Habitants			4 Equivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2014-008	2014-008-mod01	2014-008-mod02	2014-008-ext01	2014-008-ext01-mod01	2014-008-ext01-mod02
Historique	Modèle de référence agréé en 2014	Modèle de référence modifié en 2016	Modèle de référence modifié en 2017	Modèle extrapolé en 2014	Modèle extrapolé modifié en 2016	Modèle extrapolé modifié en 2017

Titulaire de l'agrément	BREIZHO LIMITED 1 Palk Street, Torquay - South Devon TQ2 5 EL, Grande-Bretagne (Royaume-Uni)					
Dénomination commerciale	Gamme ClearFox By Breizho, modèle 6 EH			Gamme ClearFox By Breizho, modèle 15 EH		
Capacité de traitement	6 Equivalents-Habitants			15 Equivalents-Habitants		
Numéro national d'agrément	2014-008-ext02	2014-008-ext02-mod01	2014-008-ext02-mod02	2014-008-mod02-ext01	2014-008-mod02-ext02	
Historique	Modèle extrapolé en 2014	Modèle extrapolé modifié en 2016	Modèle extrapolé modifié en 2017	Modèle extrapolé en 2017	Modèle extrapolé en 2017	

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : DEVL1611519V) publié au *Journal officiel* du 4 juin 2016, édition électronique, texte n° 96.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ces dispositifs porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Manuel de l'utilisateur – Gamme ClearFox By Breizho – Station de traitement des eaux usées – 1 à 15 EH, BREIZHO LIMITED, août 2017, 59 pages*) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « CLEARFOX BY BREIZHO 8 EH » ET À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS « CLEARFOX BY BREIZHO », MODÈLES 4 EH, 6 EH ET 15 EH

RÉFÉRENCES NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre scientifique et technique du bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologies de traitement	Filtre compact en polypropylène alimenté sous faible pression (en gravitaire)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle 4 EH : 1 fosse toutes eaux compartimentée en 2 et 1 filtre - Modèle 6 EH : 2 fosses toutes eaux en série et 1 filtre, ou 1 fosse toutes eaux compartimentée en 2 et 1 filtre - Modèle 8 EH : 2 fosses toutes eaux en série et 1 filtre - Modèle 15 EH : 2 fosses toutes eaux en série et 2 filtres en parallèle
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> - valve de restriction - système de bascule de distribution - plateau de répartition - média filtrant en polypropylène

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondante à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile cumulé des deux compartiments de la fosse toutes eaux pour les modèles 4 EH et 6 EH ou des deux cuves de la fosse toutes eaux pour les modèles 6 EH, 8 EH et 15 EH (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

Les fosses toutes eaux sont ventilées par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des fosses toutes eaux est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale	ClearFox By Breizho - 8 EH	Gamme ClearFox By Breizho, modèle 4 EH	Gamme ClearFox By Breizho, modèle 6 EH	Gamme ClearFox By Breizho, modèle 15 EH			
Capacité de traitement	8 EH	4 EH	6 EH	15 EH			
Numéro national d'agrément	2014-008-mod02	2014-008-ext01-mod02	2014-008-mod02-ext01	2014-008-mod02-ext02			
Cuves	Nombre	2	3	2	4		
	Forme	Rectangulaire	Rectangulaire	Rectangulaire	Rectangulaire		
Fosse toutes eaux	Matériau	Polyéthylène	Polyéthylène	Polyéthylène	Polyéthylène		
	Caractéristiques	2 cuves	1 cuve compartimentée en 2	2 cuves	1 cuve compartimentée en 2	2 cuves	
	Compartment 1	Hauteur utile (cm)	150	150	150	150	150
		Volume utile (m ³)	2,25	1,50	2,25	2,25	3,50
		Surface utile (m ²)	1,60	1,07	1,60	1,60	2,50
Compartment 2	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	75	75	75	75	75	
	Hauteur utile (cm)	1,42	1,42	1,42	1,42	1,42	
	Volume utile (m ³)	2,25	0,75	1,25	1,25	3,50	
Filtre	Surface utile (m ²)	1,60	0,53	0,90	0,90	2,50	
	Hauteur maximale de remplissage de boue avant extraction (cm)	71	71	71	71	71	
Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)		9	12	12	12	8	
	Hauteur utile (cm)	142	142	142	142	2 x 142	
	Volume utile (m ³)	2,25	2,25	2,25	2,25	2 x 2,25	
	Surface utile (m ²)	1,58	1,58	1,58	1,58	2 x 1,58	

SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS						
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la fosse toutes eaux (cm)	70		70	70	70	70
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve de traitement (cm)	70		70	70	70	70
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	oui		oui	oui	oui	oui